



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Compte rendu de réunion
01 décembre 2022

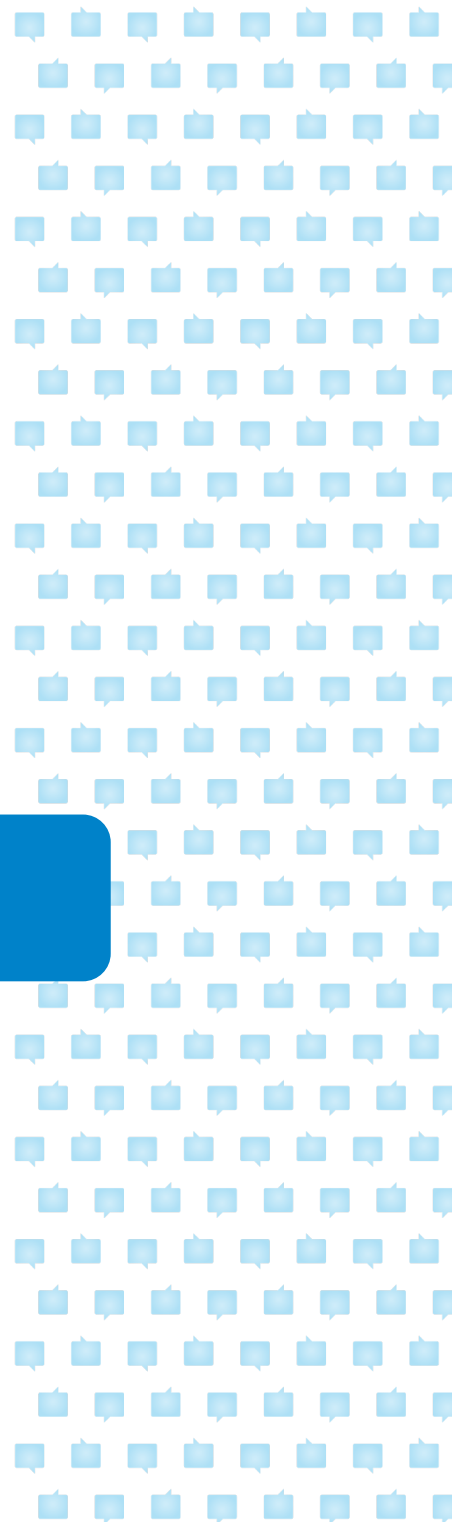


TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres.....	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	1
3.	Validation du dernier compte rendu.....	1
4.	Publication dans le journal <i>Le Contact</i>	1
5.	Actions de suivi.....	1
5.1	Renouvellement de la flotte de camions.....	1
5.2	Exercice d'évacuation 2022.....	2
5.3	Entente énergir et état des travaux de construction de la nouvelle usine de GNR.....	2
5.4	Rapport des GES.....	4
5.5	Marge de manœuvre du réacteur bioséquentiel.....	4
5.6	Tonnage prévu du digesteur anaérobie.....	4
6.	Bilan de l'année écoulée.....	5
6.1	Contributions au fonds de fermeture.....	5
6.2	Contrôle des goélands.....	6
6.3	Bilan annuel des plaintes.....	7
6.4	Travaux réalisés durant l'année.....	8
7.	Registre des plaintes (traité lors du bilan annuel).....	11
8.	Divers et prochaines réunions.....	11
9.	Fin de la rencontre.....	11



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie, souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre du Comité de vigilance en 2022. Il précise que Martin Dussault ne pouvait être présent ce soir et qu'il est accompagné par Brice Guerel, chargé de projet.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

Il est demandé par un membre du comité si un invité peut assister à la rencontre. Les membres du comité acceptent, puis un tour de table est fait pour que le comité et ses membres soient présentés.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que la publication de décembre du journal *Le Contact de chez nous* n'est pas encore parue.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE CAMIONS

M. Desnoyers explique que l'objectif pour le renouvellement de la flotte de camions est d'avoir 40% de la flotte converti au gaz naturel (GN) d'ici 2025 et 100% dans une dizaine d'années. Le manque de disponibilité des camions est un obstacle au processus.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'entièreté de la flotte de WM sera convertie au GN ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est de la flotte de WM de Sainte-Sophie dont il est question. WM possède effectivement d'autres flottes comme celle de Longueuil dont une partie est déjà au GN.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la différence de coût entre un camion ordinaire et un camion au GN ?</i>	M. Desnoyers affirme ne pas connaître la réponse.
<i>Est-ce que le changement de la flotte de Sainte-Sophie vers le GN sera fait progressivement au cours des dix prochaines années ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. L'enjeu présentement est de se procurer de tels camions en contexte de rareté de l'offre. Par exemple, des 1 600 camions présentement en commande dans l'ensemble de la compagnie, seulement 800 ont pu être livrés.
<i>Est-ce que ces camions proviennent des États-Unis ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Il précise que les camions acquis sont des versions de bases. Ils doivent ensuite être convertis en camions de déchets, ce qui occasionne aussi des délais.

Action de suivi :

- *Revenir sur la différence de coût entre un camion ordinaire et un camion au GN.*

5.2 EXERCICE D'ÉVACUATION 2022

M. Desnoyers explique que les exercices d'évacuation ont été difficiles à mettre en place dans les deux dernières années en raison du COVID-19 et du télétravail. L'exercice a finalement pu être tenu le 29 novembre 2022. Quatre minutes ont été nécessaires pour effectuer l'évacuation des lieux.

5.3 ENTENTE ÉNERGIR ET ÉTAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE USINE DE GNR

M. Desnoyers explique que ce point de suivi en regroupe plusieurs :

- **Détails de l'entente avec Énergir** : les représentants du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ministère), d'Énergir et WM se sont rencontrés le 9 août dernier. Les discussions sont toujours en cours et le dossier progresse.
- **Travaux de la conduite principale de GNR** : Énergir est en cours d'élaboration de l'étude d'impact du tracé qui reliera ses conduites à la conduite principal du site. À la lumière des dernières discussions, le tracé choisi longerait le site jusqu'à la sablière puis jusqu'à l'autoroute 50.
- **Travaux de construction des deux usines** : les travaux pour déplacer le stationnement sont bien avancés et il ne reste qu'à compléter l'asphaltage du nouveau stationnement. Le début des travaux des deux usines au précédent emplacement du stationnement commencera en 2023.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Afin que le voisinage puisse être informé d'avance de nuisances potentielles, est-ce possible pour Énergir de notifier le Club récréatif et équestre des Laurentides (CREL) au moins 24 heures avant d'amorcer des travaux ?</i>	M. Desnoyers confirme que les efforts seront redoublés avec Énergir pour que le CREL soit notifié lors de tels travaux autour du site.
<i>Est-ce que les travaux en cours pour la conduite sur la route 158 sont liés à ce projet ?</i>	M. Desnoyers répond que non.
<i>Est-ce que le tracé de la conduite d'Énergir va couper dans les terres ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Il ajoute que le projet de la 50 refait surface, donc il est encore possible que les travaux des deux projets soient faits conjointement. L'étude d'impact sert à déterminer les enjeux et identifier des pistes pour minimiser les impacts.
<i>Combien de temps d'avance êtes-vous informés de la réalisation de travaux par Énergir ?</i>	M. Guerel explique qu'Énergir est dans le processus de faire accepter leur étude d'impact. Aux dernières nouvelles, les travaux vont commencer au deuxième quart de 2023. Pour les travaux qu'ils sont en train de réaliser maintenant, lorsque c'est à l'extérieur du site, il n'y pas de communication qui est faite. M. Desnoyers précise qu'un rappel sera fait aux personnes concernées pour améliorer la communication.
<i>À qui revient la responsabilité d'assurer que l'information est transmise au CREL ?</i>	M. Guerel précise que WM est seulement avisé des travaux qui ont lieu sur le site. Pour ces travaux, l'information sera communiquée avec le CREL. Énergir est responsable des communications pour les travaux qui sont en marge du site. Une coordination sera faite afin que ce dernier communique directement avec le CREL.
<i>Est-ce que la conduite d'Énergir passera au bout des terres, à la limite de Sainte-Anne-des-Plaines?</i>	M. Guerel confirme que c'est le cas. La conduite longera le site de WM jusqu'au sud sur 3 km. Puis, une fois passée la sablière, la conduite va tourner vers l'ouest et traverser les terres. M. Desnoyers ajoute que lorsqu'il est mention de longer le site, la conduite longera la 1 ^{re} rue, puis la montée Lafrance jusqu'à la sablière.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-il possible de voir le tracé sur une carte ?</i>	M. Desnoyers précise que le tracé n'est pas encore officiel, mais une fois officialisé, une présentation sera faite au comité.
<i>Est-ce qu'Énergir pourrait venir faire une présentation ?</i>	M. Desnoyers répond que cela est une possibilité.

Action de suivi :

- Présenter la carte du tracé de la conduite de GN reliant le site à Énergir lorsque celui-ci sera officiel. Si possible, vérifier si Énergir peut faire la présentation.

5.4 RAPPORT DES GES

M. Desnoyers explique que le rapport de GES a été transmis au ministère le 18 novembre selon la condition 8 du décret en lien avec l'exploitation de la zone 6 et le projet de GNR avec Énergir. Selon les données présentées, durant la phase d'exploitation de la nouvelle usine de GNR, une diminution moyenne de 12 000 tonnes de GES par an est prévue.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'un retour du ministère est attendu en lien à ce rapport ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.
<i>S'agit-il d'un rapport unique à soumettre ?</i>	M. Desnoyers répond qu'il s'agit d'un rapport périodique annuel.

5.5 MARGE DE MANŒUVRE DU RÉACTEUR BIOSÉQUENTIEL

M. Desnoyers explique que lorsque le lixiviat est à la mi-hauteur du bassin d'accumulation, la marge de manœuvre avant d'atteindre la capacité maximale de ce bassin est d'environ 30 jours. Cela donne suffisamment de temps pour résoudre le problème ou pour activer les pompes pour rediriger le lixiviat.

5.6 TONNAGE PRÉVU DU DIGESTEUR ANAÉROBIE

M. Desnoyers confirme que le digesteur anaérobie a une capacité de traitement initiale de 50 000 tonnes de matières organiques par année et que la conception du digesteur rendra possible de doubler cette capacité éventuellement.

6. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

6.1 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE FERMETURE

M. Desnoyers explique les conditions générales du fonds de fermeture du site. Il s'agit d'une obligation réglementaire par le ministère pour tous les sites d'enfouissement. Le but est d'empêcher l'abandon de ces sites une fois fermés en prévoyant des fonds accessibles au gouvernement pour permettre de maintenir les activités de gestion des eaux usées, du lixiviat et de captation des biogaz jusqu'à 30 ans après le dépôt du dernier déchet. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets qui est propre à chaque site et que le ministère peut réviser. Pour Sainte-Sophie, les montants sont :

- Avant le 14 novembre 2022
 - Taux de 2,01 \$ par tonne métrique
 - Montant requis de 29,9 M\$ pour 2022
 - Montant accumulé de 30,37 M\$ en date du 1^{er} décembre 2022 (objectif atteint)
- Après le 14 novembre 2022 (certificat d'autorisation de la zone 6)
 - Taux de 1,20 \$ par tonne métrique
 - Montant requis de 65,5 M\$ pour 2040

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'argent accumulé pour ces fonds est placé dans des investissements à haut risque ?</i>	M. Desnoyers répond que non. Entre 2021 et 2022, seul un profit de 500 000 \$ a été réalisé sur un placement de près de 30 M\$.
<i>Est-ce que le ministère aurait demandé un versement immédiat de la différence si, à la fin de l'année, les 29 M\$ obligatoires n'avaient pas été atteints ?</i>	M. Desnoyers précise que le gouvernement fait des révisions périodique pour s'assurer qu'il n'y a pas de gros écarts.
<i>Est-ce que le fait que plusieurs projets miniers sont devenus orphelins après leur exploitation a contribué à l'exigence ministérielle de créer de tels fonds d'urgence obligatoires ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est effectivement pour éviter ce genre de situation. Pour le site de Sainte-Sophie, la responsabilité de la gestion du site post-fermeture ne sera pas déferée au ministère. M. Craft précise que de nos jours le secteur minier est très réglementé. Des garanties doivent être fournies par les compagnies pour pouvoir y mener leurs opérations.
<i>Est-ce que ces fonds sont contrôlés par le ministère ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le mécanisme d'accès à ces fonds ?</i>	M. Desnoyers explique qu'à chaque budget annuel, le ministère fera une évaluation des besoins financiers pour les opérations du site et allouera les fonds requis.
<i>Est-ce que l'usine de GNR pourra fonctionner pendant une cinquantaine d'années ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Les courbes de générations du biogaz sont telles que l'usine de GNR pourra opérer encore longtemps après le dépôt du dernier déchet. Le digesteur anaérobie fonctionne en parallèle du site d'enfouissement.
<i>Est-ce que l'usine de GNR joue un rôle dans les opérations ?</i>	M. Desnoyers confirme que le principal rôle de l'usine de GNR sera la revalorisation des biogaz générés par le site. des biogaz.

6.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Desnoyers explique que le contrôle des goélands est un enjeu important pour un site d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie. Ce contrôle est sous-traité à la compagnie Artémis depuis 2012. Il a été instauré de manière volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation réglementaire de faire un contrôle des goélands. Néanmoins, les goélands sont une source de nuisance en raison de leurs excréments et du risque qu'ils déplacent des déchets hors du site, étant un enjeu notamment à Saint-Hippolyte et particulièrement au Lac de l'Achigan.

La fauconnerie étant la méthode la plus efficace pour réduire la présence des goélands, Artémis déploie au site la buse de Harris et le faucon hybride. La pyrotechnie est très peu utilisée pour disperser de gros regroupements parce que les goélands sont intelligents et s'habituent rapidement à son usage.

Le nombre de goélands sur le site varie selon les périodes. Après l'hiver, en mars, comme les champs n'ont pas encore été labourés et que les sites d'enfouissement dégèlent, ces derniers deviennent une source de nourriture de prédilection lors de leur retour de migration. Ensuite, c'est la période de nidification où leur présence est beaucoup plus faible. La deuxième forte période est en juin alors qu'ils reviennent avec les juvéniles. La dernière période est vers la fin de l'année, en octobre, alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration.

Artémis s'ajuste à leur achalandage pour s'assurer de les maîtriser. Pour établir les données d'achalandage, les fauconniers procèdent à une estimation quotidienne approximative. Le plus gros enjeu des fauconniers sont les opérations au site qui sont accentués en période de transition des opérations entre cellules. En effet deux fronts de déchets attirent les goélands. L'entente avec eux a été renouvelée pour 2023.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

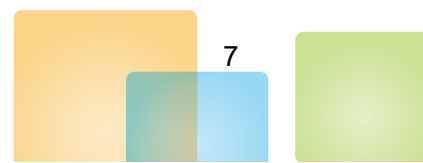
Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les goélands sont présent durant l'hiver ?</i>	M. Desnoyers répond que oui mais en moins grande quantité, car ce sont des espèces migratoires. Le type d'espèce présent sur le site peut d'ailleurs varier selon la période. L'espèce la plus fréquemment rencontrée, le goéland à bec cerclé, quitte vers le sud vers la fin de l'automne. Un type de goéland plus résistant au froid, en provenance du nord, fréquente parfois le site pendant cette période, mais il n'est pas nuisible. Les goélands sont présents au site entre les mois de mars et décembre à la clarté du jour.
<i>Est-ce que des drones peuvent être utilisés sur le site pour effaroucher les goélands ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est effectivement une méthode qu'Artémis a déjà expérimentée. Les goélands semblent s'habituer à ce genre de méthode et c'est une méthode qui nécessite plus d'entretien, donc Artémis ne l'a pas retenue.
<i>Est-ce que Artémis a déjà apporté un des oiseaux de proie utilisés lors d'une présentation antérieure ?</i>	M. Craft confirme que c'est le cas.

6.3 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers explique que quatre plaintes ont été enregistrées pendant l'année 2022, soit deux d'odeurs et deux de camionnage. Les chemins d'accès via le rang Sainte-Marguerite avaient été un enjeu, car c'est une route interdite aux camions. Depuis, des changements de signalisation ont été faits et la présence policière a été accrue pour rectifier la situation, en plus de plusieurs rappels des règles d'accès. Une coordination se fait avec la personne qui fait habituellement les plaintes de camionnage, cette personne étant bien située pour constater une infraction aux règles par un camion se dirigeant au site, afin d'identifier les camions fautifs et les rencontrer lors de leur arrivée sur le site.

Pour les plaintes d'odeurs, une vérification des odeurs est faite suivant chaque plainte pour tenter d'identifier la cause. Parfois, un recalibrage des puits est fait pour avoir un bon contrôle des odeurs.

Pour les plaintes depuis la dernière rencontre, la seule est un camion de Laidlaw qui est passé par le mauvais chemin le 15 novembre. Ce chemin avait été fermé depuis un certain temps, ce qui avait d'ailleurs permis de réduire les incidences.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les chauffeurs de camions fautifs sont sanctionnés ?</i>	M. Desnoyers répond que lorsqu'il s'agit de la première infraction, un avertissement est donné. S'il y avait une récidive, une intervention serait faite avec la compagnie de transport pour s'assurer de rectifier la situation. Ceux qui enfreignent les règles sont souvent de nouveaux employés qui ont suivi les indications de leur GPS. Le manque de main-d'œuvre et le haut taux de roulement des chauffeurs accentuent le risque d'infraction aux règles d'accès.

6.4 TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE

M. Desnoyers explique en préambule que l'exploitation de la phase 5B est terminée et, suivant l'autorisation ministérielle, les opérations ont été déplacées à la zone 6-1 depuis le 15 novembre. C'est un million de tonnes de déchets par année qui pourront être reçues à cette phase.

Une somme de 15 M\$ a été investie en 2022 pour la continuité des opérations du site. M. Guerel explique les travaux réalisés chaque mois.

Janvier à mars 2022

M. Guerel explique que l'excavation de la cellule 6-1 a commencé durant cette période. Plusieurs enjeux ont été engendrés parce que cette cellule est éloignée de celles déjà exploitées. D'une part, le système de captation des eaux a été modifié : certaines pompes ont dû être déplacées, d'autres pompes rehaussées et certaines omises pour accommoder l'ouverture de cette nouvelle cellule. D'autre part, la manière de conserver l'intégrité de la cellule a été repensée, car il n'était pas possible de s'appuyer sur les cellules existantes.

M. Desnoyers ajoute que l'objectif est d'avoir le moins de vallées possible entre les cellules pour faciliter la gestion de l'eau de surface. Des déchets ont été ajoutés sur le flanc de la phase 4 et 5B pour combler l'espace entre elles afin de les unifier.

M. Guerel précise que le sol de la cellule 6-1 était sensiblement identique à celui des phases précédentes, soit une bonne épaisseur de sable et d'argile. Une épaisseur d'argile a été conservée au fond de la cellule. Les 11 000 m³ de surplus excavés ont été disposés à la Carrière Laurentienne et à la Sablière Alain Morin. Ces sites ont été choisis, car il fallait pouvoir répartir ce surplus sur une très large superficie, l'argile ne pouvant être empilée plus qu'un mètre de haut. Les 300 000 tonnes de sables excavés ont quant à elles été déplacées vers les bernes de stabilisation de la zone 5B.

Avril-mai 2022

Des travaux de déboisement de la superficie de la berme ouest, des futures cellules 6-2 et 6-3 ainsi que le long de la montée Lafrance ont été complétés. Ensuite, afin de dissimuler le site, l'excavation pour la berme s'est continué le long de la montée Lafrance.

Aussi, des opérations de remblais, de stabilisation et de végétalisation de la pente de la berme ouest ont été faites. De la végétalisation a été réalisée et des copeaux ont été mis pour stabiliser la berme et ainsi diminuer les risques d'érosion. Puis le reboisement a été fait qui a été complété en octobre dernier.

Juin à septembre 2022

Les travaux dans la cellule 6-1 se sont poursuivis avec les installations de cinq couches de membranes géosynthétiques, et du réseau de captage du biogaz et du lixiviat. Une couche de 500 mm de pierres a également été mise dans le fond de la cellule. Pour la zone 4, il a été nécessaire de monter sur le toit pour préserver l'accès à la conduite de captage du biogaz. Ainsi, en cas de problématique, une pompe peut y être descendue.

Les travaux ont débuté pour installer la nouvelle conduite de captage de biogaz de 36 pouces de diamètre et de 500 mètres de long qui reliera la future usine de GNR à la conduite d'Énergir. Afin de faciliter l'interconnexion des conduites, des travaux de déviations vers cette future usine seront réalisés à la mi-décembre.

Les travaux de recouvrement final de la zone 5 ont été complétés avec les couches de membranes nécessaires, soit une superficie de deux hectares pour les endroits où la hauteur maximale a été atteinte. Une conduite de huit pouces de diamètres a été installée dans le talus pour récupérer le biogaz et l'acheminer à la station de pompage. Aussi, un fossé final de 600 mètres de long a été emménagé sur le côté sud de la zone pour permettre la récupération et l'acheminement de l'eau de surface vers le terrain de l'ancienne sablière.

M. Desnoyers ajoute que, depuis l'avancement des opérations d'enfouissements sur la zone 5, ce secteur est devenu un des chemins préférentiels pour l'eau de surface. Ce qui justifie l'ajout d'un bassin de décantation et d'un point d'échantillonnage à la limite sud-ouest du terrain où se trouve l'ancienne sablière.

Septembre à décembre

M. Guerel explique que les travaux de déplacement du stationnement près du bâtiment principal ont débuté en septembre et 126 cases de stationnements sont prévues. Pour compenser visuellement le mini-déboisement, une clôture en saule de 110 mètres de long a été emménagée. Aussi, les infrastructures nécessaires pour les dix cases prévues pour les véhicules électriques ont été installées. Enfin, le réservoir à essence, qui se trouvait sur l'ancien stationnement, a été déplacé vers l'usine de traitement des eaux.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le sable excavé de la cellule 6-1 a été utilisé pour faire la berme de la zone 5B ?</i>	M. Guerel confirme que c'est le cas et que le sable a été disposé le long de la montée Lafrance. La zone 5B sera fermée lorsque cette berme sera stable.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'argile aurait pu être utilisée pour faire la berme ?</i>	M. Guerel répond que l'argile n'est pas recommandée en ingénierie, car sa capacité portante n'est pas assez bonne.
<i>L'argile est utilisée à la carrière et des glissements de terrain ont eu lieu.</i>	M. Guerel confirme que l'argile est propice au glissement de terrain.
<i>Est-ce que les travaux de stabilisation et végétalisation réalisés sont définitifs ?</i>	M. Guerel confirme que les travaux sont complétés et définitifs.
<i>Est-ce que le saule utilisé dans ces clôtures est le même que celui de la plantation de Phytovalix ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Il précise qu'intégrer ces clôtures dans un aménagement sur le site était dans les intentions.
<i>Est-ce que les saules de Phytovalix sont vendus et utilisés pour confectionner des produits comme la clôture ?</i>	M. Desnoyers précise que ceux de la plantation de Phytovalix sur le site de Sainte-Sophie font partie d'un projet d'étude et ne sont donc pas vendus ou utilisés à des fins commerciales. Néanmoins, le saule de la clôture est exactement le même type que celui de Phytovalix et c'est donc un des produits dérivés potentiels.
<i>Est-ce que le flanc sur lequel des déchets seront déposés pour y venir accoter la cellule 6-1 est celui sur la photo à l'écran ?</i>	M. Guerel confirme que c'est le cas et que le dépôt de déchets se fera couche par couche dans la cellule 6-1 ainsi que sur le flanc en question. M. Desnoyers précise qu'éventuellement ce flanc, celui de la zone 5B et la cellule 6-1 seront un tout uniforme.
<i>Est-ce qu'une distinction opérationnelle est faite entre le biogaz des anciennes cellules et celui des nouvelles ?</i>	M. Guerel répond que non et que l'ensemble du biogaz sera acheminé vers l'usine afin d'obtenir un niveau de concentration de méthane d'environ 90 % pour en faire du GNR.
<i>Est-ce que 90 % est le taux de méthane qu'on retrouve habituellement dans le GNR ?</i>	M. Guerel précise qu'idéalement le taux recherché est de 96 %, mais un taux de 90 % est acceptable pour du GNR.
<i>Est-ce que le fossé pour acheminer l'eau de surface de la zone 5 vers le bassin de décantation est la seule infrastructure qui a été requise ?</i>	M. Guerel confirme que c'est le cas pour la partie sud de la zone 5.
<i>Est-ce que cette eau de surface est acheminée dans un lac artificiel ou un ruisseau ?</i>	M. Guerel explique que l'eau est acheminée dans des bassins de décantation situés au sud du terrain.
<i>Où va l'eau après être passée par les bassins ?</i>	M. Guerel répond qu'elle retourne à l'environnement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la flotte de camion sera déplacée vers l'usine de traitement des eaux ?</i>	M. Guerel précise que c'est le réservoir d'essence qui sera déplacé près de l'usine de traitement des eaux. Les camions devront y faire le plein d'essence, mais pourront se stationner dans le nouveau stationnement.

7. REGISTRE DES PLAINTES (TRAITÉ LORS DU BILAN ANNUEL)

M. Desnoyers explique que ce point a été traité lors du bilan annuel des plaintes.

8. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et propose les dates des prochaines réunions ainsi que les thèmes de la prochaine rencontre.

Les dates proposées sont acceptées par le comité.

9. FIN DE LA RENCONTRE

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h18.

Nicolas Lavoie, responsable du compte rendu